

# TEMBEC

## Colloque paix des braves

*Dans la peau d'un industriel*

Daniel Bourgault pas ing. For.

DG GRF-ABE ~~directeur de planification forestière~~

10 septembre 2009



*Un leader mondial de la gestion durable des ressources*

# Colloque paix des braves

*Dans la peau d'un industriel*

- Le avant
- Territoire couvert
- Premier contact
- Priorité de l'entente
- Impact positif, Cadre à suivre
- Impact négatif

# Le avant

- Partenariat SFW
- Participation activités culturelles
  - Pow-wow



*Accroître la participation des Cris  
en améliorant le processus de planification de l'aménagement forestier*

Un projet de la Forêt modèle crie de Waswanipi

FORÊT MODÈLE CRIE DE  
**WASWANIPÍ**  
CREE MODEL FOREST

Programme géré par  
Natural Resources  
Canada  
Canadian Forest  
Services

Ressources  
naturelles  
Québec

# Forêt modèle crie de Waswanipi / Institut de recherche et de développement crie

<http://www.modelforest.ca/cmfn/fr/forests/waswanipi/default.aspx>

# OPMV 11 Mise en œuvre de l'entente Cris-Québec

OPMV 11  
Mise en œuvre  
de l'Entente Cris-Québec

## COMMENT APPLIQUER L'ENTENTE



Consultations lors des PGAF et des PAIF

Identifier les sites d'intérêt cri et les sites d'intérêt faunique

À l'intérieur d'un site d'intérêt faunique:

- Identifier la forêt résiduelle
- Positionner les routes, les ponts et les ponceaux

Mesures d'harmonisation (en lien avec la foresterie, voir OPMV # 10)

Prendre les requêtes spéciales des trappeurs cri en considération (faire lien avec la foresterie, voir OPMV # 10)

Se référer aux "Family maps" (maître de trappe) et aux "Forest planning support tool maps" (bénéficiaires de CAAF)

Le long des grands plans d'eau, seule la coupe en mosaïque est permise afin de préserver l'intégrité visuelle du paysage (ceci favorise également la préservation des habitats fauniques)



Sur l'ensemble d'une aire de trappe, maintenir suffisamment de forêt d'une hauteur moyenne > 7 m



Dans les sites d'intérêt faunique, la proportion de forêt ayant une hauteur moyenne > 7 m doit être plus élevée. Pre d'intégration entre les corridors de fuite reliant deux forêts résiduelles



Adjoignant aux rivières d'une largeur > 5 m, seule la coupe en mosaïque est permise. Si possible, alternance des bandes de 20 m de large et des forêts résiduelles (>200 m de large)

Coupe avec protection de la haute régénération



La haute régénération entre les sentiers de débarquement est préservée

## OPMV 11 Mise en œuvre de l'Entente Cris-Québec

## COMMENT APPLIQUER L'ENTENTE

RÉCOLTE INTERDITE SI UNE AIRE DE TRAPPE EST PERTURBÉE À PLUS DE 40 %



Moins de récolte dans les sites d'intérêt faunique comparativement à l'ensemble de l'aire de trappe (voir annexe 10)

Moins de récolte sur les aires de trappe davantage perturbées (voir annexe 10)

Sur les sites d'intérêt faunique, seule la coupe en mosaïque est permise (voir annexe 10)

Protection des forêts mûres et surannées



Un pourcentage des forêts résiduelles issues de la coupe en mosaïque doit être constitué de forêts mûres ou surannées (sentinelles d'écotone clés sont protégées tel qu'indiqué dans l'OPMV # 4)

## EFFORTS D'ÉLABORATION D'UNE STRATÉGIE APPROPRIÉE D'AMÉNAGEMENT DES FORÊTS MÉLANGÉES

Forêts mélangées mûres et surannées



Source de nourriture et d'abris pour l'orignal

Jeune forêt mélangée



Maintien de la composante feuillus après l'EPC

Si nécessaire, EPC et/ou dégagement de plantation



Reboisement (si nécessaire)

Protéger et maintenir certains peuplements mélangés est la meilleure façon de maintenir les populations d'originaux pour le futur

Le renouvellement des forêts mélangées par l'application d'une stratégie d'aménagement forestier est la meilleure solution à long terme (30 à 40 ans) pour préserver les habitats fauniques

Coupe totale (sur les sites pauvres, humides)



Coupe partielle (sur les sites riches)



Conserver sur pied certains conifères afin d'assurer un aménagement à résineux permettant la venue d'une forêt mélangée

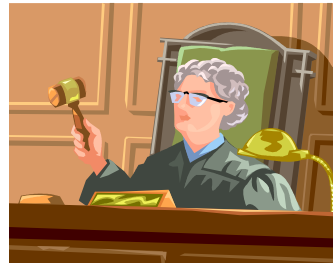


# Premier contact

Est-ce une bonne entente?



Procès du passé



# Priorité de l'entente

- Le réel enjeu = ressource hydro-électrique



- Forestier = otage



- Le diable est dans les détails



# Impact positif

- Cadre à suivre
  - Suivre la recette et les délais
  - Assurance d'avoir un permis



# Impact négatif



CMO, une punition aggravée par l'application de l'entente.

Def.: Une coupe avec protection de la régénération et des sols effectuée de façon à conserver entre deux aires de coupe une forêt d'une superficie au moins équivalente à la superficie du peuplement récolté.

Compréhension globale ratio 1 : 1

# Impact négatif

- Territoire d'intérêt particulier (non statique)
  - Site d'intérêt:  
1% de la superficie totale de chaque terrain de trappe
  - Territoire forestier d'intérêt faunique  
25% de la superficies forestière productive





# Impact négatif



- Territoire forestier d'intérêt faunique

% de perturbation sur 20 ans	-15%	15 % à 30%	30% à 40%	plus de 40%
% récolte de la superficie productive	4%	3%	2%	0%

## CMO version crie

CMO CMO cris	Hors entente	Sous entente	TIF
CMO (%)	60	75	100
résiduel gelé jusqu'à	3 m = 10-15 ans	3 m = 10-15 ans	7 m = 40 ans
Chantier	2 km rayon	touche récolte	
Composition résiduel	20 % 4-7m	100% 7 m et + avec % 12 m et + interconnection 200 m éviter long ruban	



Ratio réel

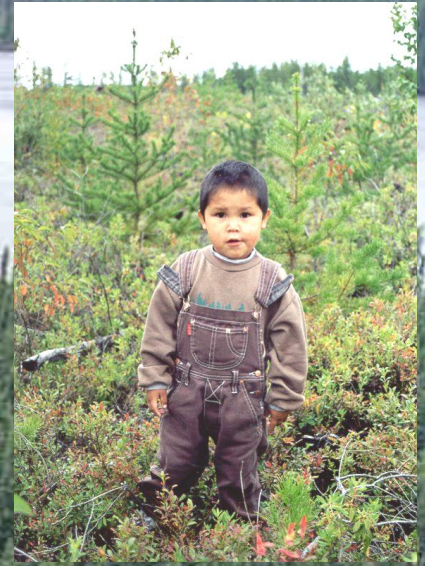
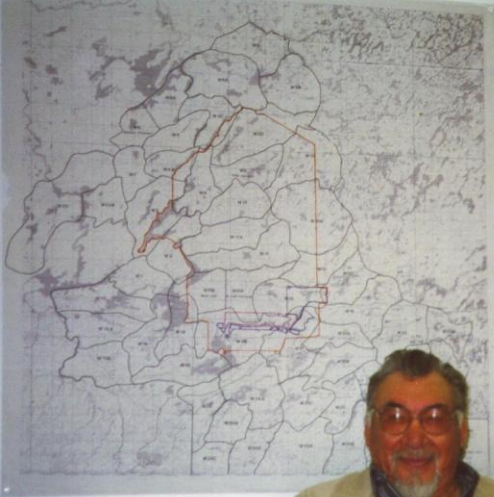
1 : 1.7 à 1.8

# Impact négatif (autres)

- Dissolution des aires communes pour former les UAF
  - 3-7 AT/UAF
  - UTR = terrain de trappe
- Délai de délimitation 1%, 25%
  - Environ 2-3 ans, 084-62 travail pas encore finalisé
- Tableau statistique Cri
  - 2-3 ans avant d'avoir des données stables
- Retrait des industriels des tables de consultation

# Impact négatif (autres)

- Roulement de personnel GTC
- Bris de la relation de confiance
- Pas de connectivité de chemin entre terrain de trappe
- Certification forestière
- Éco-systémique
- Retard dans l'application des modalités
  - 3.7 sept 02, avril 02, avril 05 = 2008



Merci

Meegwetch



Question?

